UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Madame Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Pully, le 28 janvier 2010

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

**Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation**

Madame la Conseillère d'Etat

Le projet cité en titre, au sujet duquel vous avez eu l'amabilité de nous consulter, est accueilli favorablement quant à son principe, car il contribuera à une meilleure compréhension des enjeux de la recherche et de l'innovation dans notre pays tout en s'efforçant d'améliorer la systématique du texte.

En revanche, trois éléments suscitent des interrogations :

Entamer une révision totale de la loi alors que la révision partielle adoptée par le parlement en 2009 n'est pas encore en vigueur est une procédure pour le moins singulière que les nouvelles dispositions, au demeurant peu nombreuses, ne justifient pas.

La Confédération voit ses compétences élargies, ce que d'aucuns perçoivent comme susceptible de nuire au dynamisme moteur de l'innovation. Dans cet esprit, une législation qui détermine clairement les attributions fédérales en matière de recherche et d'innovation sans décourager les efforts des entreprises privées serait un atout.

Une dernière remarque a trait au parc suisse d'innovation. Cette formulation ne précise pas s'il doit s'agir d'un site unique ou si divers pôles sont prévus, solution préférable à notre sens.

Vous remerciant de l'attention prêtée à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale : Nicole Grin

La juriste : Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président

T:\Consultations\LF recherche et innovation\L-28-01-10 a Mme A-C Lyondoc.doc